

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira,  
**JEUDI 29 JUIN 2023 à 20h15**  
**Salle des Fêtes – Rue de Bordeaux**

**PREAMBULE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

- Forum Municipal des Jeunes- Point d'étape
- Monsieur Bruno CHAPTAL – Directeur de la Banque des Territoires

**ORDRE DU JOUR : Session ordinaire**

0. Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics.

**INTERCOMMUNALITE**

1. Convention relative à la prise en charge des formations BAFA-BAFD par la Communauté de Communes Aunis-Atlantique (Rapporteur : Madame Stéphanie MARTINEZ)

**ADMINISTRATION GENERALE**

2. Convention de mise à disposition de la piscine municipale pour la brigade de Gendarmerie de Marans (Rapporteur : Monsieur Eric MARCHAL)
3. Règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs et à la restauration scolaire (Rapporteur : Madame Stéphanie MARTINEZ)

**FINANCES – MARCHES PUBLICS – SUBVENTIONS**

4. Convention relative à la tarification sociale des cantines scolaires – Cantine à 1€ (Rapporteur : Stéphanie MARTINEZ)
5. Tarifs communaux (Rapporteur : Madame Anabelle LAFORGE)
6. Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (Rapporteur : Madame Stéphanie MARTINEZ)
7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime relative aux travaux sur voirie communale accidentogène au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux (Rapporteur : Monsieur le Maire)

**URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PETITES VILLES DE DEMAIN**

8. Droit de préemption commercial (Rapporteur : Monsieur Romuald QUIRION)
9. Convention avec l'Etablissement Public Foncier – EPF (Rapporteur : Monsieur Romuald QUIRION)

**ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

10. Convention simplifiée de mise à disposition d'un bâtiment communal à un particulier adhérent d'une association (Rapporteur : Monsieur Eric MARCHAL)
11. Convention de mise à disposition de l'hôtel Kermau-Delaunay pour l'association Band'A Marans (Rapporteur : Monsieur Eric MARCHAL)

Le Maire,



Jean-Marie BODIN